



8^{ème} CONCOURS PHOTO

du 4 Mai au 28 Mai 2007

(Date limite d'envoi : 18 Avril 2007)

Règlement :

Art. 1 : Le Cercle photo de Villeneuve-sur-Lot, en collaboration avec la Municipalité de Villeneuve-sur-Lot, organise un Concours Photographique en Mai 2007. Ce concours a reçu le Patronage de la FPF sous le N° -----
2007 - 12

Art. 2 : Ce concours est ouvert aux photographes de tous pays, clubs ou individuels.

Art. 3 : Les épreuves devront être envoyées, montées sur carton (2 mm maximum), au format selon la norme de la Fédération 30X40. Aucun cadre ou sous-verre ne sera admis.
(Le club organisateur présentera les épreuves sélectionnées sous cadre-verre)

Art. 4 : Sujet : Le portrait

- Noir et Blanc
- Couleur

Art. 5 : Le nombre d'épreuves est limité à 4 par auteur et à 20 par club. (Les épreuves ayant déjà été présentées les années précédentes risquent de ne pas être admises)

Art. 6 : Chaque expédition devra être accompagnée d'un bordereau récapitulatif portant le nom des exposants et le titre des épreuves.

De plus, chaque épreuve devra mentionner le nom de l'auteur, le titre de l'épreuve et le numéro sous lequel la photo est inscrite sur le bordereau récapitulatif.

Ne pas oublier de joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de l'expéditeur pour l'envoi de la fiche des épreuves exposées.

Art. 7 : Frais de participation et de retour des épreuves :

- Individuels : 8 € (non affiliés FPF : 9 €)
- Clubs : 13 €

Paiement par chèque à l'ordre de « Cercle Photo de Villeneuve-sur-Lot »

Tout envoi non accompagné des frais de participation sera refusé et ne sera pas retourné.

Art. 8 : Le Cercle Photo de Villeneuve-sur-Lot prendra le plus grand soin des épreuves, mais décline toute responsabilité en cas d'avarie, de perte ou de vol.

Art. 9 : Les auteurs sont seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Art. 10 : Le fait d'envoyer des épreuves implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Art. 11 : Les organisateurs se réservent le droit de reproduire, dans l'intérêt de l'exposition (programme, presse, ...), les photographies exposées, sauf interdiction mentionnée au dos de l'épreuve.

Art. 12 : Les épreuves et bordereaux devront parvenir, en port payé, avant le 18 Avril 2007, à l'adresse suivante :

**CERCLE PHOTO DE VILLENEUVE-SUR-LOT
10 Rue Charles Gounod
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT**

Art. 13 : Le club organisateur établit la liste des membres du jury parmi des personnalités compétentes dans le domaine de la photo, des artistes, des professionnels.

Art. 14 : Des prix particuliers (matériel, pellicules, produits locaux ...) récompenseront les meilleures photos (3 prix N&B et 3 Prix couleur). **De plus, un GRAND PRIX RAY DELVERT récompensera le meilleur envoi d'auteur.**

Art. 15 : Les cas non prévus par le règlement seront tranchés par le jury ou par le club organisateur.

Art. 16 : Comme l'année précédente, la Municipalité de Villeneuve-sur-Lot a souhaité regrouper toutes les Associations photographiques de la commune et, au cours de ce « mois de Mai de la PHOTO », on retrouvera de multiples expositions, des stages, des conférences, ...

CERCLE PHOTO DE VILLENEUVE-SUR-LOT
10 Rue Charles Gounod
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
UR 14 0654

8^{ème} **CONCOURS PHOTO**

Patronage FPF N° 2007 - 12

organisé par le Cercle Photo de Villeneuve-sur-Lot

en collaboration avec la Mairie de Villeneuve-sur-Lot

du 4 au 28 Mai 2007

Sujet : Le PORTRAIT - Noir et Blanc ou Couleur

Calendrier :

<i>Date limite de réception des envois :</i>	<i>18 Avril 2007</i>
<i>Délibération du Jury :.....</i>	<i>23 Avril 2007</i>
<i>Notification des résultats :... ..</i>	<i>2 Mai 2007</i>
<i>Ouverture de l'exposition :.....</i>	<i>4 Mai 2007</i>
<i>Clôture de l'exposition.....</i>	<i>28 Mai 2007</i>
<i>Réexpédition des épreuves :.....</i>	<i>4 Juin 2007</i>



Cercle Photo
P
Villeneuve



